

# TESTER SON ACTIVITE

## > POURQUOI TESTER SON ACTIVITÉ ?

Pour tester en « vraie grandeur » son projet d'activité.

## > POUR QUI ?

Pour toute personne désireuse de créer son emploi sans créer immédiatement son entreprise.

- Aux demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre activité
- Aux salariés à temps partiel
- Aux créateurs voulant tester la viabilité économique de leurs projets dans un contexte sécurisé en respectant les valeurs coopératives

## > POUR QUELS PROJETS ?

Tous les projets de service, commerce, artisanat et agricoles sont étudiés.

## > COMMENT ?

En offrant un cadre juridique, économique, social et humain à tous ceux qui s'engagent dans le développement de leur activité.



## LA PHASE DE DECOUVERTE

*Elle est nécessaire pour des personnes qui ont tout à découvrir sur une activité, en rupture avec leurs domaines de compétences, leur environnement.*

### Le stage

C'est une période de formation pratique d'une durée variable allant de quelques jours à plusieurs mois. Il permet aux personnes d'avoir des expériences pratiques en entreprise en lien avec un organisme de formation déclaré.

### L'Evaluation en Milieu de Travail (EMT)

L' EMT est un dispositif du pôle emploi qui s'adresse aux demandeurs d'emploi et qui permet de faire une période d'immersion dans une entreprise d'une durée maximum de 80h.

### L'Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles

L' ADEMA\* est un nouveau dispositif de découverte des métiers de l'agriculture qui permet une formation professionnelle gratuite de 154 heures (22 jours ouvrés) et indemnisée et de faire trois semaines en entreprise encadrées par un maître de stage.

### Le réseau WWOOF\*

Le principe du wwoofing est de proposer une période de bénévolat dans les fermes biologiques pour découvrir par la pratique et le partage du quotidien la dimension professionnelle et humaine de la ferme.

### Le stage de parrainage\*

Il permet à un porteur de projet de travailler pendant un an sur une exploitation dans l'objectif de tester soit la reprise de l'activité, soit l'association avec l'agriculteur déjà en place, soit la création d'une nouvelle activité sur le site.

\* réservé aux activités agricoles

## LA PHASE DE LANCEMENT DE L'ACTIVITE

### La pépinière

Elle met à disposition des entreprises accueillies un ensemble de services : hébergement physique (bureau, atelier...), des équipements et des services partagés, des conseils et de l'accompagnement professionnel.

### La couveuse d'activités

Elle propose un encadrement et un accompagnement permanent, parfois des moyens matériels (ressources documentaires, matériel informatique, téléphone, fax...) et surtout un cadre légal d'hébergement juridique de l'activité sans avoir à la créer en propre.

La coopérative d'activités et d'entrepreneurs salariés permet aussi à des personnes de se tester et de mettre en place progressivement leur activité en étant accompagné et en ayant un cadre juridique pour le faire. Elle permet aussi aux personnes d'accéder au statut de salarié-associé et donc d'offrir un cadre collectif d'entrepreneuriat.



## LES POINTS POSITIFS DES DISPOSITIFS EXISTANTS

- Des solutions sécurisantes et adaptées à vos besoins,
- L'accompagnement de la naissance du projet à la pérennité de l'activité
- Le partage d'expérience, la mutualisation et la solidarité entre les porteurs de projet
- Le cadre juridique qui apporte des garanties.

## A QUI S'ADRESSER ?

AFIPaR / Céline Dallet

12 bis rue St Pierre - 79500 MELLE

Tél : 05 49 29 15 96

Mail : celine-afipar@orange.fr



Avec le concours financier de:

